

sageries et aller chercher en Cochinchine les émotions que doit infailliblement procurer ce jeu d'un nouveau genre. Et qui sait si quelque croupier de Monte-Carlo n'ira point finir ses jours comme fermier de cette entreprise que l'on songera peut-être un jour à mettre en actions!

Inutile de dire qu'on lira avec grand intérêt les pages relatives au Tonkin auxquelles les événements présents donnent un regain d'actualité.

CH. LAVENIR.

DE LA CRIMINALITÉ CHEZ LES ARABES, au point de vue de la pratique médico-judiciaire en Algérie, par le docteur A. KOCHER, médecin stagiaire à l'école du Val-de-Grâce, ancien interne des hôpitaux d'Alger. — Paris. Librairie J.-B. Baillière et fils, rue Hautefeuille, 1884.

Très intéressante étude de médecine légale, appelée à rendre de grands services aux avocats ou magistrats exerçant en Algérie ou en Tunisie, et à suppléer, dans les débuts, l'expérience qu'une longue pratique ne leur aurait point encore permis d'acquérir. On remarquera tout particulièrement le chapitre consacré aux empoisonnements par les poisons végétaux qui présentent en général une difficulté toute spéciale et où il est bien difficile de formuler des règles définitives. Je ne doute pas que ce livre ne rencontre un excellent accueil de la part du public médical et judiciaire auquel il est plus particulièrement destiné.

CH. LAVENIR.

HOMÈRE, traduit par le docteur J.-B.-F. FROMENT. — Paris. Librairie Plon, 1884. Deux volumes in-4.

M. Froment a eu le courage d'entreprendre et d'achever une volumineuse traduction en vers français des deux grands poèmes homériques. Quels que soient les éloges que mérite un labeur aussi ardu, je ne pourrai, avec la meilleure volonté du monde, être un apologiste aussi convaincu que je le désirerais de cette traduction.

Dans sa préface, M. Froment nous indique quelles sont les conditions à observer pour qui veut mener à bonne fin une œuvre de cette sorte. Il faut, nous dit-il :

1° Traduire le texte grec en mot à mot fidèle jusqu'aux archaïsmes, sans rien mettre ni rien omettre ;

2° Donner à la version française, exacte quant au sens, le charme de la forme poétique par le rythme de l'alexandrin et l'harmonie de rimes riches, en s'étudiant en même temps à s'inspirer du mouvement, du souffle de la muse grecque, dont l'élégante simplicité sera naturellement reproduite par un calque précis, même servile ;

3° Se garder absolument de modifier les proportions de l'œuvre d'Homère, et pour cela lutter constamment de concision avec le texte grec, afin de traduire, autant que possible, vers pour vers....

Il y aurait beaucoup à dire à propos de ces principes ainsi formulés. A peu près admissibles dans une langue dont les qualités constitutives ne différeraient guère de celles de la langue grecque, dans l'allemande, par exemple, qui admet à un si haut degré la faculté des inversions et la liberté dans la création des mots composés, ils sont ou ne peut plus contestables alors qu'on les veut appliquer à notre idiome, où la construction de la phrase est logique et régulière, et où les